

BILAN DE LA DIRECTRICE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE / DIRECTRICE PROVINCIALE DE L'ESTRIE 2026



Données du 1^{er} avril 2025
au 31 mars 2026

Signalements traités et retenus

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) reçoit les signalements concernant la sécurité et le développement d'enfants et effectue une analyse sommaire de la situation. Au besoin, des vérifications complémentaires peuvent être effectuées afin de décider si le signalement est retenu ou non, et quel est le degré d'urgence de l'intervention.

SIGNALEMENTS TRAITÉS

- 7 859 en 2025-2026
- 8 001 en 2024-2025



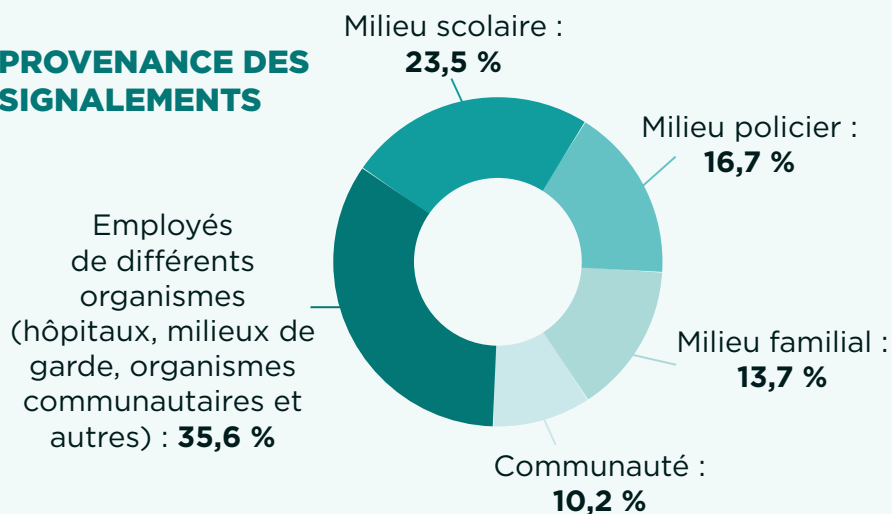
SIGNALEMENTS RETENUS

- 2 860 en 2025-2026
- 1 964 en 2024-2025

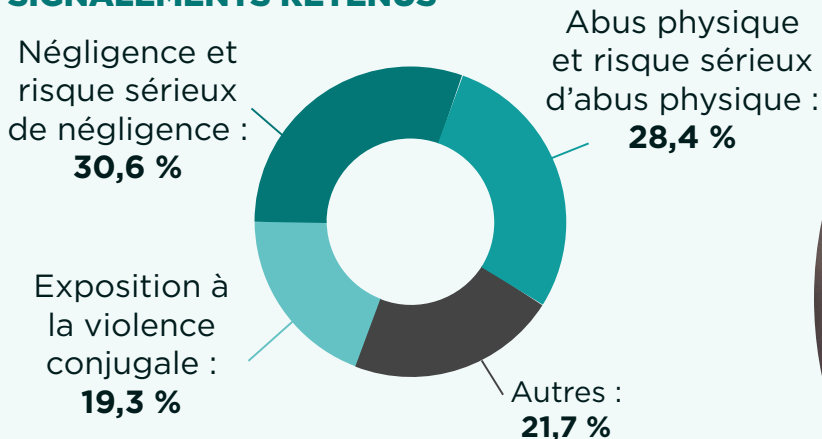
TAUX DE RÉTENTION DES SIGNALEMENTS

- 36 % en 2025-2026
- 25 % en 2024-2025

PROVENANCE DES SIGNALEMENTS



PRINCIPAUX MOTIFS DES SIGNALEMENTS RETENUS



Décision de la DPJ

Après une évaluation psychosociale détaillée en lien avec les motifs signalés, la DPJ doit statuer si les faits rapportés sont fondés, si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis et sous quel(s) motif(s).

NOMBRE DE DÉCISIONS DE LA DPJ APRÈS L'ÉVALUATION D'UN SIGNALEMENT RETENU

- 2 645 en 2025-2026
- 1 795 en 2024-2025

SÉCURITÉ OU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT :

49 %
compromis

51 %
non compromis

Prise en charge des enfants

Pour les enfants dont la sécurité et le développement ont été déclarés compromis, la DPJ doit poursuivre son intervention pour soutenir l'enfant et sa famille.

ENFANTS DONT LA SITUATION A ÉTÉ PRISE EN CHARGE PAR LA DPJ

- 3 477 enfants en 2025-2026
- 3 195 enfants en 2024-2025

PRINCIPAUX MOTIFS DE LA PRISE EN CHARGE

Négligence et risque sérieux de négligence :

46,6 %

Abus physique et risque sérieux d'abus physique :

14,5 %

Mauvais traitements psychologiques :

13,1 %

Exposition à la violence conjugale :

12,5 %

Autres :

13,3 %



MILIEU DE VIE DES ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LA DPJ

Suivi dans le milieu familial :

49 %

Ressource de type familial :

27,7 %

Confié à un tiers significatif :

17,7 %

Centre de réadaptation et ressource intermédiaire :

4,8 %

Indéterminé :

0,8 %



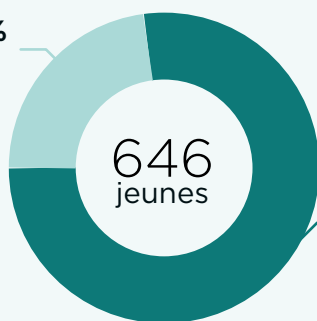
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

La directrice de la protection de la jeunesse joue aussi le rôle de directrice provinciale (DP) et intervient auprès des jeunes qui commettent des délits : les jeunes contrevenants. L'intervention vise à protéger la société tout en aidant le ou la jeune à assumer ses responsabilités, à réparer le tort causé et à retrouver un comportement mieux adapté à la vie en communauté.

JEUNES CONTREVENANT(E)S QUI ONT REÇU DES SERVICES EN ESTRIE EN VERTU DE LA LSJPA

En 2025-2026

23,7 %
filles

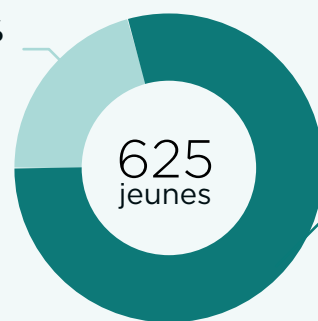


646
jeunes

76,3 %
garçons

En 2024-2025

21,1 %
filles

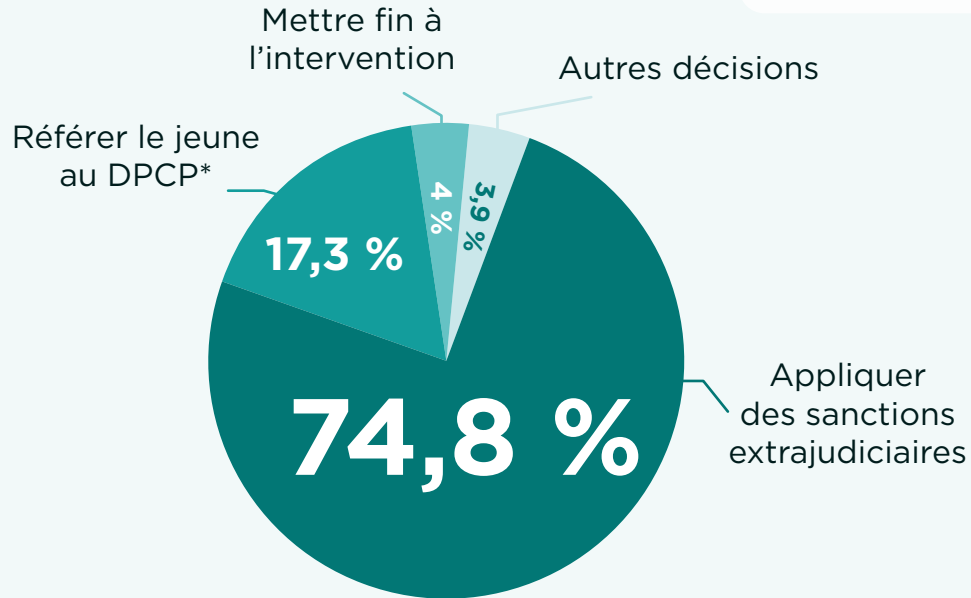


625
jeunes

78,9 %
garçons

ÉVALUATIONS, ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE PROVINCIALE

232 | **250**
en 2025-2026 | en 2024-2025



* Directeur des poursuites criminelles et pénales

DÉLITS LES PLUS COMMIS

- Voies de fait
- Profération de menaces
- Vols
- Manquements aux conditions

98 %

des adolescent(e)s ont accompli leur sanction.
(96,8 % en 2024-2025)

Antécédents et retrouvailles

La DPJ aide les personnes qui ont été adoptées à obtenir les informations disponibles sur leurs parents d'origine, leur fratrie et leurs grands-parents d'origine, ou à prendre contact avec eux, selon l'accord des personnes concernées. Les nouvelles dispositions du Code civil (en vigueur depuis le 8 juin 2024) ont permis d'élargir la portée des règles concernant la connaissance des origines en matière d'adoption au Québec.

DEMANDES DE RECHERCHE D'ANTÉCÉDENTS

+170 %



- **1 251 demandes en 2025-2026**
- 464 demandes en 2024-2025

RETROUVAILLES

+173 %



- **426 retrouvailles en 2025-2026**
- 156 retrouvailles en 2024-2025

ADOPTION

La DPJ fournit les services nécessaires à l'adoption d'un enfant. L'adoption est le projet de vie qui assure la plus grande stabilité à un enfant. Elle mène à une rupture des liens entre l'enfant et ses parents d'origine. Par le fait même, de nouveaux liens de filiation sont créés par l'adoption. Ces liens perdurent même une fois que l'enfant devient adulte.



46 adoptions d'enfants québécois (33 en 2024-2025)



2 adoptions à l'international (0 en 2024-2025)





santeestrie.qc.ca - Juin 2026

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke**

Québec 